

de 1½ à 3 centins, sur le lard, de 3 centins sur le bœuf, de 3 centins sur le fromage, de 4 centins sur le beurre, de 2 centins sur le saindoux, de 30 pour sur les bêtes à cornes et les moutons, de 20 pour 100 sur les cochons vivants, de 20 pour 100 sur tous les autres animaux, de 30 centins par boisseau et 10 pour 100 sur les tomates, de 40 centins par baril sur les pommes, de 25 pour 100 sur les légumes en général. Chaque produit de la ferme reçoit une protection raisonnable et si les manufacturiers sont des voleurs légalisés, les cultivateurs le sont aussi, de sorte qu'au lieu d'avoir 22,000 voleurs légalisés dans mon comté, nous en avons 40,000. D'après l'honorable député d'Oxford (sir Richard Cartwright), nous sommes tous des voleurs légalisés.

Je prétends que notre marché le plus avantageux est notre marché intérieur, et cela, pour plusieurs raisons. Plusieurs produits de la ferme ne peuvent pas être exportés, mais se consomment sur le marché intérieur où ils rapportent de meilleurs prix. Les produits des fermes s'élèvent à environ \$400,000,000; supposons que les cultivateurs consomment la moitié de cela eux-mêmes, que fait-on des autres \$200,000,000? Nous en exportons en Angleterre pour environ \$22,000,000, aux Etats-Unis pour \$13,000,000 et dans les autres pays, pour \$5,000,000, ce qui fait un total de \$40,000,000, sur le surplus de toute production agricole que nous exportons à l'étranger. Que fait-on des \$160,000,000 qui restent des \$200,000,000? Grâce à la politique nationale, nous avons établi des manufactures, et ceux qui sont engagés dans l'industrie, dans le commerce du bois, dans des entreprises commerciales ou autres, tous ceux qui dans ce pays ont profité de la politique nationale, consomment pour \$160,000,000 sur les \$200,000,000 de notre surplus de production agricole. S'il en est ainsi, il est évident que notre marché intérieur est de beaucoup le plus important de tous ceux que nous avons.

Mulhall a calculé qu'en 1880, la production totale de l'Angleterre a été de \$172 *per capita*, dont \$136 étaient consommés dans le pays et \$36 exportées. Nimmo, aux Etats-Unis, considère que la production de ce pays est de \$200 *per capita*, dont \$183 servent à la consommation intérieure et \$17 seulement sont exportées. Il est évident que dans tous les pays, c'est le marché intérieur qui est le meilleur.

Nous produisons plusieurs articles qui ne peuvent pas être exportés et par conséquent, nous avons travaillé à établir d'autres industries. Si le recensement de 1881 a démontré que 254,000 individus étaient engagés dans l'industrie, je suis convaincu que le recensement de 1891 indiquera une augmentation de 100,000 dans la population qui se livre à des entreprises industrielles, et la population totale de ceux qui sont engagés dans les manufactures, dans les arts mécaniques, sera de un million et trois quarts à deux millions.

Les honorables députés de la gauche disent qu'il nous faut le libre-échange avec les Etats-Unis et que notre marché le plus précieux soit ouvert aux cultivateurs américains de même qu'aux nôtres. Je ne crois pas à cette doctrine. Je suis d'opinion que nous devons, autant que possible, garder notre marché pour nous. Sans doute qu'il y a certains articles que nous pouvons expédier aux Etats-Unis avantageusement, mais le gouvernement quel qu'il soit, devra être très prudent en concluant des arrangements pour ne pas ouvrir nos marchés aux cultivateurs américains et chasser nos cultivateurs cana-

M. WALLACE.

diens de leur marché le plus important et le plus avantageux.

Dans le discours prononcé par l'honorable député d'Oxford (sir Richard Cartwright), j'ai lu plusieurs déclarations des plus étranges. Il paraissait citer les rapports du commerce de l'an dernier et il disait :

Nous avons vendu aux Etats-Unis, 9,939,000 boisseaux d'orge sur lesquels le droit, un droit insignifiant s'est élevé à \$2,982,000; dans les pois et les fèves, nous avons vendu 710,000 boisseaux sur lesquels les droits se sont élevés à \$284,000.

Le droit sur l'orge était de 10 centins, et il le met à 30 centins. Je crois qu'il était un an ou deux en avant du temps. Il calcule le droit sur les fèves et les pois à 40 centins le boisseau. Comme le bill McKinley n'impose qu'un droit de 20 centins par boisseau sur les pois et que les pois forment la plus grande partie de cette exportation, il exagère encore sur ce point. Puis il ajoute :

Nous avons vendu 16,000 chevaux, sur lesquels les droits se sont élevés à \$566,000.

Comment le sait-il? Une grande partie des chevaux expédiés aux Etats-Unis est destinée à l'élevage et ces chevaux sont admis en franchise. Où s'est-il procuré les chiffres? Il les a sans doute puisés dans son imagination. Puis il dit encore :

Dans les œufs seulement, nous en avons exporté 12,535,000 douzaines, sur lesquelles le droit s'est élevé à \$640,000.

Le droit s'est élevé à rien du tout, parce qu'à cette date, il n'y avait pas de droit sur les œufs. Le droit n'a été imposé que quatre mois après l'exportation de ces œufs. Il dit aussi :

Nous avons vendu 115,000 tonnes de foin, sur lesquelles nous avons payé \$400,000 de droit.

Nous n'avons pas exporté toute cette quantité aux Etats-Unis, car une dizaine de mille tonnes sont allées en Angleterre. Il ridiculise l'idée d'exporter du foin en Angleterre, mais nous y avons expédié cette quantité l'an dernier, et c'est maintenant un fait acquis que nous pouvons avantageusement exporter du foin en Angleterre. De plus, il calcule le droit à \$4 la tonne, lorsqu'il n'est que de \$2. Il dit encore :

Nous avons vendu 251,000 moutons, sur lesquels nous avons payé \$502,000 de droit.

Où a-t-il pris ce droit de \$2 par mouton? L'ancien droit était de 15 à 20 pour 100 et le nouveau de \$1.50 par mouton et de 75 cts par agneau. Si l'on tient compte du fait que ces 251,000 moutons ont été vendus pour \$760,000, ce qui est de \$3.02 par tête, il faut avouer que ce n'était pas de bien gros moutons, surtout quand on considère que les moutons expédiés en Angleterre pendant la même année, ont rapporté, d'après les rapports du commerce, \$8.50 la pièce. Le droit sur les agnaux n'était que de 75 centins par tête, et il le met à \$2 et des déclarations comme celle-là sont lancées dans le public. Que dit-il de plus? Voici :

Il n'y a le moindre doute que la plus grande partie de cet argent vient de la poche des cultivateurs canadiens. Il est parfaitement vrai, je ne l'ai jamais nié et je ne prétends pas le nier aujourd'hui, que le consommateur américain paye les droits aussi.

Nous payons les droits et le consommateur américain les paye aussi. Voilà une doctrine nouvelle. L'ancienne doctrine était que c'était toujours le consommateur canadien qui payait les droits; aujourd'hui, on a changé cela et on prétend que c'est le producteur qui paie les droits, si, par hasard, il est canadien.